

Pascal GARRET*

A propos d'identité(s) marocaine(s) et du (faux) paradoxe de la patrimonialisation de l'héritage architectural issu de la colonisation à Casablanca.

Texte issu d'une communication faite lors du colloque *Fabrication, gestion et pratiques des territoires*, Ecole d'Architecture de Paris-Val de Seine, 4-6 décembre 2003.

Ce texte a pour principal objectif de proposer quelques hypothèses qui permettraient de décrypter les interférences entre l'actuelle patrimonialisation de l'héritage architectural bâti sous la domination coloniale française à Casablanca et le maintien (à moins qu'il ne s'agisse d'une forme de construction) d'une identité marocaine *une et indivisible*.

Voyons, en un premier temps, comment le précédent roi du Maroc, Hassan II, a façonné une représentation officielle de son pays qui passait, entre autres, par l'imposition à tous d'une codification de l'image, principalement architecturale, que devaient donner à voir les villes de son royaume.

Paroles de roi

Parmi les discours d'Hassan II concernant les questions urbaines et/ou architecturales, les deux plus marquants sont, d'une part, celui qu'il adresse le 14 janvier 1986 à une délégation d'ingénieurs urbanistes reçue dans son palais royal de Marrakech ainsi que, d'autre part, celui moins connu, mais non moins intéressant, prononcé le 19 décembre 1979 lors d'une séance d'ouverture d'un colloque sur la construction, également tenu à Marrakech.

Dans ces deux allocutions, Hassan II exprime le très grand intérêt qu'il porte à la construction des villes, précisant que "les dynasties qui se sont succédées au Maroc ont toujours accordé la plus grande importance au secteur de l'édification, des constructions et de l'urbanisme" (Hassan II - 1986). Le roi explique lui-même cet intérêt dans son discours de 1979 par "la fierté que nous tirons de notre marocanité, la sauvegarde de notre authenticité et de notre civilisation pour permettre à nos enfants d'être fiers de ce que nous leur aurons légué" et par "notre profonde conviction que l'environnement matériel - abstraction faite des considérations familiales - marque d'un cachet indélébile tout individu" (Hassan II - 1979).

L'attention portée par le roi à cet environnement matériel - ici la ville - se comprend donc

* Architecte et ingénieur de recherche à la Maison des Sciences de l'Homme Villes et Territoires de Tours.

pleinement puisque c'est notamment par son biais que se transmettra ou non cette nécessaire "marocanité" aux générations futures.

Hassan II use d'ailleurs dans ces deux discours d'une même métaphore pour souligner son propos en affirmant qu'on ne peut accepter le fait que, dans la version 1979, "si nous parachutions un citoyen marocain dans certains de nos villages, il se croirait dans un pays étranger", ou que, dans la version 1986, "si nous faisons débarquer d'un hélicoptère une personne aux yeux bandés dans une ville marocaine, elle ne sera pas en mesure de reconnaître la cité où elle se trouve, voire le pays où elle se trouve. "Pour le roi, s'il devait en être ainsi, ce ne pourrait "être que le résultat de l'anarchie et la dégradation de nos valeurs" (Hassan II - 1979), chose évidemment inacceptable.

Il ne s'agit donc pas seulement de dissenter sur l'image que devraient idéalement donner à voir les villes marocaines mais, bien plus, de façonner une représentation officielle des villes marocaines et de prodiguer des "conseils" aux ingénieurs, architectes et urbanistes marocains pour qu'ils œuvrent en ce sens, s'acquittant de leur "tâche conformément à l'authenticité et à l'identité" (Hassan II - 1986). Pour cela, le roi prend l'exemple de la place Vendôme, qui est, d'après lui, "la plus belle du point de vue forme et architecture" et dont il fait remarquer que si "l'envers [de cette place] révèle en effet des constructions anarchiques", (...) "l'esthétique de la façade reste impeccable" (Ibid.). L'essentiel n'est donc pas tant l'organisation interne des constructions¹ que la façade, le décor...

L'existence même d'une authenticité marocaine et, bien plus, sa pérennisation, nécessiteraient donc des villes reconnaissables comme telles. Ce "besoin" de marocanité n'est pourtant pas un simple repli nostalgique sur un passé magnifié car, si "le Maroc n'a jamais rien voulu céder sur ce qui constitue l'essentiel de sa personnalité, (...) ne pouvant ignorer le monde qui l'environne, son histoire s'est constamment distinguée par deux traits apparemment contradictoires, et qui pourtant la constituent : la tendance à l'universel et l'attraction vers sa réalité singulière" (Hassan II - 1993). Si Hassan II tente donc d'exclure tout ce qui est susceptible de mettre en danger la spécificité marocaine, il est aussi "séduit par la modernité, ses valeurs et ses mirages" (Ibid.).

Cette marocanité, du moins celle que le souverain marocain aspire à transmettre aux générations futures, n'est ainsi nullement synonyme d'une seule et exclusive authenticité mais plutôt de quelque chose de volontairement flou, en une sorte de va et viens entre choses du passé et une modernité dont on ne retiendrait que les aspects positifs ou obligés. Ainsi, la marocanité serait en quelque sorte une modernité qui s'affirmerait autre, différente, en se parant d'emprunts au passé, illustrant "la nature [souvent] trompeuse de la dichotomie

¹ Dans son discours de 1979, le roi s'intéresse néanmoins aux plans des bâtiments, affirmant qu'"en préservant l'originalité de notre architecture nous pouvons conserver la cohésion de la famille et protéger l'enfant, l'adulte et le vieillard"...

entre tradition et modernité", pour reprendre l'expression de Ghislain Denœux et d'Abdeslam Maghraoui à propos de "la stratégie du dualisme politique d'Hassan II" (Denœux et Maghraoui - 1998, p.127).

Mon propos n'étant pas ici d'étudier les enjeux sous-jacents à cette construction "hassanienne" de la ville marocaine, je n'irai pas plus loin sur ce sujet. Ce qui est certain toutefois, c'est que ces directives royales en matière d'architecture et d'urbanisme ont été "entendues" par tous, des architectes aux responsables politiques locaux, provoquant parfois des réactions quasi immédiates, en ce qui concerne, par exemple, la ville de Sefrou, citée nommément par Hassan II dans l'un de ses discours : "cette ville que nous avons connue si belle (et qui) est devenue pour le moins laide" (Hassan II – 1986) et dont "les périphéries ont changé de couleur en moins de 24 heures" (Geertz – 1999/2000, pp. 281-292)...

Si cette célérité à produire une ville "hassaniennement correcte" fut réelle, certains architectes marocains prirent néanmoins rapidement leurs distances vis-à-vis de ce courant architectural pour revendiquer un "droit à la modernité", distance qui se creusera avec l'assouplissement et l'ouverture des dernières années de règne d'Hassan II. L'accession en 1999 au trône de son fils Mohammed VI, aussi porteuse d'espoirs qu'elle ait pu l'être, n'amènera pourtant pas de changement notable dans cette ligne de conduite "officielle" qui valut à son père "d'être cité dans l'histoire comme le Roi bâtisseur". Ainsi, le nouveau souverain met-il plutôt en avant l'intérêt qu'il y a pour les villes marocaines à "drainer les investissements productifs, notamment dans le domaine touristique auquel (il) attache un intérêt particulier alors que la beauté architecturale et urbanistique constitue un des facteurs qui rehaussent l'attractivité dans ce secteur en matière d'investissement" (Mohammed VI - 2001).

Du processus que je viens de décrire résulterait logiquement une exclusion de fait de cette "marocanité" officielle de tous les bâtiments et (fragments de) villes du Maroc qui ne correspondraient pas à ces "canons" architecturaux "hassaniens", *a fortiori* en ce qui concerne les édifices et quartiers dits "coloniaux" parce que construits sous le Protectorat français. Pourtant, il est aujourd'hui de plus en plus admis au sein de certaines composantes de la société marocaine que cet héritage architectural et urbain fait ou devrait faire partie du patrimoine national marocain : nombre d'actions ont déjà été mises en oeuvre pour tenter de sauvegarder et mettre en valeur cet héritage, principalement à Casablanca, même si cette prise de conscience se limite encore essentiellement aux élites intellectuelles, politiques et économiques de cette ville. C'est donc ce processus de patrimonialisation de l'héritage

architectural et urbain issu de la colonisation à Casablanca que je vais maintenant tenter de décrypter pour voir, d'une part, comment ses protagonistes ont ajusté leurs actions et, surtout, leurs discours, à cette incontournable "marocanité", mais aussi, d'autre part, comment cette notion même d'identité marocaine a pu évoluer au gré des plus ou moins grandes "ouvertures" opérées par le Palais durant les dernières années du règne d'Hassan II et les premières de celui de Mohammed VI, autorisant de fait l'accès à la "marocanité" à des objets qui en étaient jusqu'alors exclus.

Patrimonialiser un héritage architectural et urbain issu de la colonisation

Banalement, cette histoire commence par la destruction d'un certain nombre d'édifices "remarquables" de Casablanca dans les années 70 : les Arènes de Casablanca en 1971, l'Hôtel d'Anfa (détruit en grande partie en 1972), les Galeries Lafayette et le Cinéma Vox (démolis tous deux à la fin des années 70) et le Théâtre Municipal (en 1984). Si ces destructions ont parfois suscité quelques (rares) manifestations d'émotion, on ne relève alors aucune réaction pour les défendre. Contrairement à ce que soulignait Chastel il y a déjà plus de vingt ans, à Casablanca, la perte n'induit pas forcément une réaction (Chastel - 1980), à ce moment-là du moins, très probablement parce que ces bâtiments là n'étaient pas encore "défendables", du fait même de leurs origines coloniales...

Un premier "geste" envers cet héritage architectural casablançais figure dans le Schéma directeur d'urbanisme réalisé entre 1981 et 1985 par le cabinet Pinseau, les membres de son équipe procédant à un recensement de bâtiments "à protéger" à Casablanca, incluant dans cette liste des mosquées ou mausolées de l'ancienne médina, mais également plusieurs dizaines de bâtiments construits durant la période du Protectorat. Cette liste et le plan qui présentent la situation des bâtiments à classer ne figurent toutefois pas dans le SDAU tel qu'il est ratifié en 1985, de même qu'aucun bâtiment du centre de Casablanca ne sera classé monument historique dans les années qui suivent².

Un second "geste" sera plus explicite, celui de Jean-Michel Zurfluh, architecte et photographe né à Casablanca, qui publie, en 1985, un ouvrage sur cette ville dont une bonne partie est consacrée aux bâtiments construits durant le protectorat français. L'introduction de ce livre est précédée d'un avant-propos d'un architecte casablançais qui se termine ainsi : "Aujourd'hui, les préoccupations du futur immédiat ne doivent pas nous détourner de la fragilité et de la dégradation du tissu urbain dans le centre et les médinas³

² Le seul "édifice" à avoir jamais été classé à Casablanca est le site préhistorique de la Carrière de Sidi Abderrahmane, en 1951, où furent découvertes, peu avant, les traces de l'"*Atlanthropus Mauritanicus*", daté de plus de 400 000 ans

³ Le pluriel s'explique ici par le fait que Casablanca comporte deux "médinas", l'ancienne Dar el Beida

de Casablanca. C'est à ce titre qu'il faut entretenir, sauvegarder et rénover les lieux historiques afin d'en perpétuer le sens. Le présent ouvrage se place à merveille dans cette direction et il est venu à un moment où on en a le plus besoin" (Zurfluh - 1987, p. 7). Y associant encore l'ancienne et la nouvelle médinas, c'est dans cet ouvrage que nous trouvons la première formulation explicite de reconnaissance d'un héritage architectural issu de la colonisation à Casablanca⁴.

Au-delà de ces "bonnes intentions" qui n'ont alors aucune suite effective, le premier cas connu de mobilisation active autour d'édifices casablancais d'origine coloniale concerne ce qu'on appelle souvent l'Hôtel Lincoln, en fait l'Immeuble Bessonneau, construit par Hubert Bride en 1916-1917. Au début des années 90, une partie des toitures de cet immeuble s'effondre sur ses occupants. Un arrêté d'expulsion en urgence est alors signé par la municipalité, permettant indirectement au propriétaire de se débarrasser de tous les locataires présents dans cet immeuble (les loyers étant bloqués et les baux non résiliables) et de demander une autorisation de le détruire pour y construire un nouveau bâtiment plus élevé (R+7), conformément à ce qu'autorisent les règlements d'urbanisme. C'était sans compter avec la réaction de quelques Casablancais qui se mobilisent en publiant ou faisant publier des articles dans la presse locale pour appeler à la protection du Lincoln, arguant que ce bâtiment fait partie du patrimoine casablancais (et non marocain...). Le résultat de cette campagne de lobbying est que les autorités municipales refusent finalement de signer l'autorisation de démolition, enterrant le dossier durant plusieurs années, au grand dam du propriétaire et de son architecte.

Ce premier "succès" n'empêche pourtant pas, en dépit de non moins vives protestations, la destruction d'autres édifices et, notamment en mars 1995, de la célèbre Villa El Mokri, construite par Marius Boyer en 1928 au sommet de la colline sur laquelle est installé le quartier "chic" d'Anfa Supérieur. L'échec de ces mobilisations entraîne certains de leurs protagonistes, majoritairement des architectes, à se regrouper au sein d'une association qu'ils créent cette même année : "Casamémoire. Association de sauvegarde du patrimoine architectural de Casablanca". La vigilance de cette association et certaines de ses actions ont depuis permis d'éviter la destruction de certains édifices, à défaut d'obtenir un classement qui leur assurerait une protection permanente. Durant cette première période, Casamémoire produit ainsi un certain nombre de fiches descriptives sur les bâtiments qu'elle entend sauver de la destruction pour argumenter ses demandes de protection, ce qu'elle

et la nouvelle, le quartier dit des Habous construit par le protectorat pour loger des notables musulmans.

⁴ Remarquons que l'auteur prend soin d'utiliser le terme de "centre" plutôt que celui de "ville moderne" ou de "ville européenne" qui étaient couramment utilisés pour désigner cette partie de Casablanca sous le Protectorat, le mot colonial étant lui aussi volontairement omis.

obtient parfois indirectement grâce à une complicité bienveillante de l'Agence Urbaine⁵ qui utilise ces arguments pour tenter de refuser les autorisations de démolition..

L'année 1998 voit la publication d'un ouvrage dont l'impact va être décisif et durable : *Casablanca. Mythes et figures d'une aventure urbaine* de Monique Eleb et Jean-Louis Cohen. A l'instar de ses auteurs qui terminent leur conclusion en formant "le vœu que les menaces qui planent sur les bâtiments de la ville nouvelle se dissipent et que ce livre, qui permettra d'identifier un ensemble conséquent de lieux et de bâtiments (encore) existants, contribue à la définition d'une politique active de préservation et de restauration d'un patrimoine dont les origines seront mieux connues" (Cohen et Eleb – 1998, p. 445)", un petit groupe de Casablancais se (re)mobilise à cette occasion, provoquant une refondation en 1999 de Casamémoire qui accueille de nouveaux membres plus actifs, presque tous encore architectes, l'un d'eux se faisant élire président de l'association. L'ouvrage de Monique Eleb et Jean-Louis Cohen fournit à l'association une "base technique" et il est utilisé par ses membres comme le recensement des bâtiments à défendre⁶ assorti des détails historiques et stylistiques qui permettent d'argumenter leur démarche. Enfin, Casamémoire utilise à bon escient la large couverture médiatique qui accompagne la sortie de cet ouvrage tant au Maroc qu'en France, organisant, entre autres, des visites du centre-ville pour les journalistes.

Une petite parenthèse s'impose ici sur cette association⁷ :

La plupart des membres de cette refondation de Casamémoire sont des architectes marocains qui ont tous fait leurs études en France et qui se disent alors plutôt "Casablancais" que "Marocains". Ce point est assez important car il induit un décalage certain entre ces personnes (moins d'une dizaine de membres réellement actifs) et l'ensemble de la population de Casablanca au nom de laquelle ils parlent ; de plus leur représentation dans la sphère publique est alors disproportionnée par rapport à la réalité de leur groupe, et passe plus particulièrement par les médias locaux francophones. Si ces personnes n'ont donc personnellement pas de difficultés à défendre cet héritage architectural du fait de ses origines, la manière de le désigner leur pose problème. Le mot qui est alors sur toutes les langues est celui d'"architecture coloniale", ce qui n'est pas sans

⁵ Il n'y a alors en effet, au niveau de la loi, rien qui ne permette d'empêcher ces démolitions. Nous assistons là à une sorte d'anticipation sur une loi de protection ou des procédures de classement qui ne sont encore qu'à l'état de vœux pieux...

⁶ Notons toutefois que Casamémoire ne retiendra de cet ouvrage que ce qui l'intéresse, négligeant à ce moment là l'ancienne médina ou les programmes novateurs de logements sociaux qui avaient été lancés par le Protectorat après la seconde guerre mondiale.

⁷ Sans faire partie de cette association, j'ai pu assister durant deux années (1999 à 2001) à une partie des assemblées générales, à de nombreuses réunions de travail et aux diverses manifestations qu'elle a organisé à Casablanca durant cette période. Je remercie tous les membres de Casamémoire de leur accueil et de leur confiance.

inconvenients puisque certains de leurs détracteurs iront jusqu'à les taxer de colonialistes... Ce "combat" est d'autant plus délicat à défendre que, à ce moment là, seul cet héritage architectural issu de la colonisation intéresse les membres de cette association, l'ancienne médina étant, par exemple, tout juste considérée comme bonne à démolir... Plusieurs réunions se tiennent alors au sein même de l'association pour arrêter une terminologie qui permette de nommer autrement ces bâtiments et de bannir définitivement le mot "colonial" des discours tenus par ses membres. Le terme "Art Déco" sera retenu en un premier temps pour qualifier cet ensemble d'édifices aux origines stylistiques pourtant très variées, probablement parce que ce style fut le plus "accueillant" à des emprunts aux arts traditionnels marocains.

Après cette première phase de restructuration de l'association commence le temps de l'action : du 28 mai au 18 juillet 1999, Monique Eleb et Jean-Louis Cohen organisent à l'Espace Electra de Paris, dans le cadre du "Temps du Maroc"⁸, une exposition tirée de leur livre sur Casablanca. A cette occasion, Casamémoire, n'ayant encore que peu d'échos localement, fait un petit "détour parisien" grâce à une subtile opération de lobbying visant à faire parler de Casablanca dans la presse française. Profitant du passage dans la ville de plusieurs voyages de presse que le "Temps du Maroc" organise pour les journalistes français, Casamémoire organise systématiquement pour ces derniers de longues visites commentées de la ville afin de les sensibiliser à ce "musée vivant de l'architecture moderne"⁹. Ces visites donnent lieu à publication d'un nombre important d'articles dans la presse française, produisant à leur tour des "échos" dans la presse marocaine, et plus particulièrement dans les hebdomadaires francophones, qui vont, eux aussi, se mettre à parler de ce "patrimoine", déplorant son mauvais état et les destructions. Cette "mise en situation" prépare ainsi très favorablement le public casablancais à la venue de l'exposition de Monique Eleb et Jean-Louis Cohen à Casablanca même. Celle-ci s'y tiendra effectivement début 2000, le président de Casamémoire se chargeant d'en organiser la scénographie avec l'aide d'autres membres de l'association dans la "Villa des Arts", un bâtiment d'origine coloniale qu'il vient lui même de réhabiliter pour le compte d'une fondation privée...

Durant les quelques semaines que dure l'exposition, l'association Casamémoire organise des visites guidées de la ville mais, surtout, une série de tables rondes autour du thème de la préservation du patrimoine architectural de Casablanca. Celles-ci se tiennent au dernier

⁸ Un certain nombre de manifestations portant sur le Maroc furent organisées cette année là en France sous le titre du "Temps du Maroc", en un remplacement tardif de l'Année du Maroc en France qui n'avait pu se tenir quelques ans auparavant, pour cause de froid jeté dans les relations franco-marocaines par la parution en 1990 de l'ouvrage *Notre ami le Roi* de Gilles Perrault.

⁹ Cette nouvelle désignation ayant l'avantage d'être moins restrictive que celle d'Art déco tout en continuant à gommer la dimension coloniale de cet héritage architectural.

étage de l'une des tours jumelles du Twin Center - édifice quelque peu emblématique qui domine alors depuis peu le centre de la ville¹⁰ - et amorcent un changement notable, sortant l'initiative en matière de sauvegarde du patrimoine architectural et urbain de Casablanca du seul cercle restreint de l'association.

En effet, il y a d'abord une (ré)apparition d'autres acteurs autour de cette question, principalement regroupés au sein du Conseil Régional du Centre de l'Ordre des Architectes. Ceux-ci annoncent par exemple au cours de l'une de ces tables rondes qu'ils ont pris l'initiative de demander l'inscription des façades de l'hôtel Lincoln auprès du ministère de la Culture, s'imposant par cette démarche comme un second acteur incontournable pour tout ce qui concerne la préservation de l'héritage architectural et urbain de Casablanca.

Il y a ensuite une réelle diffusion dans la sphère publique de l'idée même que cet héritage peut constituer un patrimoine non plus seulement casablançais mais marocain, notamment par le biais de la presse mais aussi, et c'est nouveau, par la télévision nationale qui diffuse deux reportages sur la question.

De ce succès médiatique découle un tout nouvel intérêt du politique pour la sauvegarde du patrimoine architectural et urbain, notamment de la part du ministère de la Culture, du ministère de l'Aménagement et de l'Urbanisme et, surtout, des différentes autorités locales casablançaises (communes urbaines, préfecture, etc.). Ces dernières commencent alors à apporter leur soutien aux initiatives du type de celles initiées par Casamémoire, motivées par un intérêt bien compris pour le développement touristique d'une ville qui a longtemps été présentée dans les guides touristiques comme sans grand intérêt. Alors même que presque tous les guides récents présentent une ou plusieurs pages sur l'architecture de cette ville, souvent, là encore, qualifiée exclusivement d'Art Déco, le tourisme de masse n'y est toutefois pas encore à l'ordre du jour et les rares *tour operators* qui passent par Casablanca se contentent généralement de montrer à leurs groupes, en deux heures de temps, la mosquée Hassan II, le Marché Central et le quartier des Habous, cette "nouvelle médina" étant probablement plus seyante au tourisme que l'ancienne...

Ces tables rondes sont aussi pour Casamémoire l'occasion de commencer à faire appel à de "vrais" experts des questions de sauvegarde du patrimoine, tels Abdelaziz Touri (directeur du patrimoine culturel à l'UNESCO) et Bernard Toulhier (conservateur en chef du patrimoine en France), retenant l'idée de constituer un vrai projet de demande de classement de l'ensemble de Casablanca, tant au niveau marocain qu'auprès de l'UNESCO,

¹⁰ Cet ensemble de deux tours de bureaux surmontant un centre commercial et inauguré à Casablanca en 1998 étant, d'après son propre architecte, Riccardo Boffil, un "amalgame entre tradition et modernité s'inspirant de l'architecture moderne, de l'arabo-musulmane et d'une autre andalouse avec comme principaux repères la Giralda de Séville, la Koutoubia de Marrakech et la Tour Hassan de Rabat"... (in *Le Journal*, hebdomadaire marocain francophone, 18 au 24 mai 1998, p. 13.).

avec pour objectif d'obtenir le classement de la ville au titre de patrimoine mondial de l'humanité, au risque de faire passer cet héritage de son tout nouveau statut de "patrimoine national" à celui de "patrimoine mondial"...

Suite à cette exposition et à ces tables rondes, tout ce "petit monde"¹¹ se mobilisera en toutes sortes d'occasions pour tenter de sauvegarder telle ou telle villa menacée de destruction ou vilipender tel propriétaire qui, par exemple, a osé cimenter les zelliges recouvrant la coupole de son immeuble qui avait des fuites (immeuble Maret, construit par Delaporte en 1932).

Plus sérieux est le projet d'établissement de "la liste", initié par l'Agence Urbaine en partenariat avec la Wilaya, le Conseil Régional du Centre de l'Ordre des Architectes et Casamémoire. Une commission de membres issus de ces institutions sélectionne ainsi 67 édifices pour en demander en bloc le classement au ministère de la Culture. Alors que cette liste ne sera proposée au classement que deux ans plus tard, en octobre 2002, et que seul un édifice, le Lincoln, n'est finalement véritablement inscrit à ce moment-là grâce à l'initiative du Conseil Régional du Centre de l'Ordre des Architectes, la Wilaya anticipera souvent par la suite sur une réglementation à venir en faisant comme si l'ensemble de ces bâtiments était déjà "classé", refusant telle ou telle autorisation de démolir au titre de l'appartenance à cette liste...

L'été 2001 marquera une étape plus "opérationnelle" avec la nomination par le roi de "Super-walis"¹² dans toutes les grandes villes du Maroc. A la tête de la Wilaya de Casablanca est nommé Driss Benhima, polytechnicien issu du secteur privé et figure médiatique qui entretient lui-même sa représentation d'"homme à poigne". Ce nouveau Wali entend, dès sa nomination comme "super préfet" de la région du Grand Casablanca, réformer en profondeur le fonctionnement et, surtout, transformer cette ville à son image, se présentant comme un entrepreneur à la tête d'une ville entreprenante... Driss Benhima est décidé à mettre en place pour Casablanca "un projet global porteur d'une idée culturelle casablancaise qui reste à construire. (Son) choix est clair : soit un développement voulu, soit un développement subi. Soit la stratégie de Barcelone, soit la dérive de Calcutta"¹³...

¹¹ Rappelons que, au grand maximum, deux ou trois dizaines d'individus sont réellement actifs et influents dans cette affaire.

¹² Le Wali dirige la Wilaya, équivalent de nos préfectures. Toutefois, le fait qu'ils aient ici été nommés directement par le roi confère à ces Walis des pouvoirs supplémentaires, non dits mais bien réels, d'où le surnom de "Superwali" qui leur a été donné par la presse marocaine. Dans l'exemple qui nous concerne, Driss Benhima s'est ainsi arrogé d'autorité certaines prérogatives qui n'étaient théoriquement pas de son ressort, notamment en ce qui concerne la délivrance des autorisations de construire ou de démolir sur l'ensemble du grand Casablanca qui relève normalement des services des communes urbaines.

¹³ *Maroc Hebdo International*, N° 529, 18 au 24 octobre 2002, p. 21.

Pour tout ce qui concerne l'urbanisme et l'architecture, le nouveau Wali décide de faire appel à un "spécialiste", le président de Casamémoire, qui devient son conseiller sur ces questions à la Wilaya. Dès le début de cette collaboration (ré)émerge l'idée d'organiser un festival de Casablanca, sous la thématique de "Casablanca, une modernité marocaine", à forte dominante architecturale et dont l'organisation est confiée, là encore, au président de Casamémoire. Bien que ce festival ait finalement été annulé pour des raisons d'ordre financier, son organisation fut l'occasion d'un certain nombre d'actions comme la formation de guides pour organiser des visites de la ville et la réalisation d'un guide papier par trois membres de Casamémoire (non encore édité à ce jour), la réhabilitation de l'église du Sacré-Cœur (désignée comme "Cathédrale des Arts", prévue comme lieu principal des activités du festival), financée exclusivement par des entreprises privées, et l'organisation d'un "Week-end du patrimoine" en juillet 2002.

En effet, faute d'avoir pu maintenir le festival de Casablanca, ses organisateurs décident de convier des journalistes et spécialistes du patrimoine du XXe siècle, étrangers et marocains, à un week-end à Casablanca autour des questions de sauvegarde du Patrimoine. Visites de la ville, débats et conférences dans des lieux symboliques de Casablanca (à la Villa des Arts, mais aussi dans l'aérogare de Tit Mellil, construite en 1951-53 par Jean-François Zévaco et rouverte pour l'occasion) ponctuent cette manifestation fermée dont les Casablancais n'auront d'échos que par la presse. A cette occasion, l'un des participants, jeune architecte marocain et directeur d'une nouvelle revue d'architecture au Maroc, déclare qu'il n'y a même pas un an, on n'aurait jamais imaginé que des visites de la ville concernant l'architecture contemporaine dite "coloniale" pourraient avoir lieu et que c'est un acquis dont nous sommes tous fiers...

Le fait même que le président de Casamémoire soit conseiller du Wali entraîne une série d'opérations tout à fait dans la lignée des objectifs de son association, avec par exemple :

- La fermeture de certains hôtels et bars "peu fréquentables" sous prétexte sanitaire mais qui figurent tous sur "la liste". La Wilaya exige alors de chacun de leurs propriétaires la réhabilitation de leur immeuble, la réouverture de chacun d'eux dépendant de la qualité du projet et de sa bonne réalisation, selon des critères qui restent flous.
- Des demandes de démolitions d'ajouts illégaux, la Wilaya ayant envoyé aux propriétaires de certains immeubles une missive leur demandant, texte de loi à l'appui¹⁴, de les détruire (le

¹⁴ La lettre envoyée à ces propriétaires par le Wali s'appuie sur la loi 12/90 sur l'urbanisme pour leur ordonner de détruire ces ajouts et de remettre les lieux en leur état d'origine (à leurs frais) dans un délai ne dépassant pas 30 jours (courrier daté du 14/10/2002). Cette question reste toujours d'actualité puisqu'un article de Hajar Dehhami, publié dans *Le Matin du Sahara et du Maghreb* le 11/01/2005, stigmatise les "bidonvilles supendus", ces "logements de fortune (qui) défigurent les terrasses des immeubles".

plus souvent, des pièces construites sur une terrasse ou un toit). Nous sommes là encore en plein arbitraire puisque, à notre connaissance, cette "missive" n'a concerné là encore que des bâtiments figurant sur "la liste" alors que ce type d'ajouts illégaux se trouve sur la quasi totalité des immeubles du centre-ville. A croire que, décidément, la force de cette ville réside dans sa capacité à fonctionner sans les institutions, plus particulièrement ici celle du Ministère de la Culture qui est pourtant la seule habilitée à inscrire ou classer un bâtiment...

- Après avoir été promise à la démolition (dans les discours tout du moins), on assiste également, en 2001, à un brusque revirement avec l'apparition d'un tout nouvel intérêt pour l'ancienne médina de Casablanca. L'idée émane, cette fois, du Wali lui-même, probablement pour éviter de risquer une trop grande "perte de marocanité" à une ville qui garde dans le reste du Maroc une image de modernité et d'"occidentale". Quelques projets sont ainsi initiés dans cette ancienne partie de la ville, comme la réhabilitation de la *Sqala* en restaurant de luxe ou encore avec la création de toutes pièces d'un *Rick's Café* qui n'a jamais existé que dans le film *Casablanca* de Michael Curtiz¹⁵...

Ce dernier revirement ne remet toutefois pas en cause, bien au contraire, l'intérêt pour le centre moderne de Casablanca et, fait nouveau, nombreux sont ceux qui, du simple propriétaire au promoteur immobilier, comprennent les (dés)avantages et la valeur que ce processus de patrimonialisation lui confère, dans un sens comme dans l'autre.

Ainsi, un même promoteur aurait progressivement racheté une cinquantaine d'immeubles du centre-ville, profitant du fait que la plupart de ces bâtiments sont occupés par des locataires qui ne rapportent que des loyers insignifiants pour les acquérir à très bas prix et spéculer sur leur valeur à venir. Le meilleur exemple à citer est celui de l'immeuble Assayag (construit par Marius Boyer en 1930-32) dont une bonne partie des appartements ont déjà été vendus à de nouveaux venus comme, par exemple, deux membres de Casamémoire qui y ont installé leur agence d'architecture¹⁶, une jeune star de la télé marocaine ou même Monique Eleb qui

¹⁵ La *Sqala* est un ancien bastion construit au XVIIIe siècle par le sultan alaouite Sidi Mohammed Ben Abdallah, à la limite des murailles de l'ancienne médina, côté océan et face au port. La Wilaya a cédé une concession de dix ans de ce lieu à trois "spécialistes" des nuits casablancaises, déjà propriétaires à Casablanca de la brasserie La Bavaroise et du restaurant/boite de nuit La Bodega. Ces derniers s'engageaient à restaurer l'ensemble du bastion en échange de cette concession qui leur a permis d'y ouvrir un restaurant de luxe et une galerie photo. L'intérêt de ce bâtiment réside dans sa situation puisqu'on peut y accéder directement en voiture depuis la route qui longe le port sans pénétrer dans la médina, cet accès ayant d'ailleurs été "privatisé" à l'occasion, privant de fait tous les habitants de la médina de cette sortie vers le port. Le Rick's Café suit le même principe en occupant une bâtisse à la limite nord des murailles, permettant là encore un accès direct à ses (très) aisés clients. Avec la bénédiction de la Wilaya, ce restaurant a été ouvert début 2004 par une américaine qui avait travaillé auparavant pour des *tours operators* américains travaillant sur le Maroc. Ne sachant alors que répondre à ses nombreux clients qui lui réclamaient une soirée au *Rick's café* du film *Casablanca*, elle eu l'idée ultérieurement de bâtir celui-ci de toutes pièces. Le résultat est impressionnant et mérite un détour si on en a les moyens (mais une viste virtuelle reste possible : www.rickscafe.ma).

¹⁶ Ceci dit, l'état de délabrement de cet immeuble et, surtout, de ses ascenceurs, a fait que ces deux jeunes architectes ont déménagé depuis leur agence pour un édifice plus récent dans un quartier plus "à la mode", face au Twin Center...

y a acquis un duplex.

A contrario, certains propriétaires anticipent sur une législation de protection à venir en se dépêchant de détruire leur bien afin d'être certain de pouvoir y construire ultérieurement le grand immeuble que les règlements d'urbanisme locaux autorisent aujourd'hui, surtout s'il s'agit de villas figurant sur la liste citée plus haut et bien que cette dernière n'a alors aucune valeur légale.

Sans aller plus loin ici dans la description de ces processus de patrimonialisation, toujours en cours, nous ne saurions terminer celle-ci sans revenir à l'Hôtel Lincoln dont les trois façades ont donc été finalement inscrites à l'inventaire des monuments historiques, le 15 mai 2000. Le Conseil Régional du Centre de l'Ordre des Architectes a été chargé par la Wilaya d'être l'opérateur d'une opération de sauvegarde de ses façades, mais sans réel moyen d'action face aux résistances de son propriétaire. De plus, dans l'état actuel de la législation, la conservation des murs de ce bâtiments entraîne le maintien de tous les baux de location de ses anciens locataires et on ne peut rien entreprendre sans les indemniser, à moins de les y réinstaller... La situation est aujourd'hui totalement bloquée, l'état de cet immeuble se détériore de jour en jour et l'engagement du président du Conseil Régional dans cette "affaire" est tel qu'il nous disait lui-même en octobre 2002 que "si les murs du Lincoln tombent, je m'écroule avec"¹⁷... Enfin, précisons qu'un premier groupe de bâtiments faisant partie de "la liste" a été inscrit par le ministère de la Culture en 2003 et une seconde liste d'une centaine d'édifices a été déposée depuis auprès de cette même administration en vue de leur inscription¹⁸.

Un faux paradoxe ?

On pourrait penser que les processus de patrimonialisation décrits ci avant, qui sont aussi et surtout des mécanismes de constructions identitaires, sont paradoxaux parce qu'ils auraient dû se cristalliser à Casablanca autour d'objets plus "marocains", tant au niveau historique que religieux, comme la médina ou la Grande Mosquée, surtout si l'on reconsidère les "canons architecturaux" tels que retenus et imposés par Hassan II.

La clé de compréhension de ces processus de patrimonialisation de l'héritage architectural issu de la colonisation se situe plus probablement au niveau des enjeux qui les sous-

¹⁷ Un nouvel effondrement a provoqué la mort d'un SDF qui se trouvait à l'intérieur de l'immeuble le 11 avril 2004, relaçant la polémique dans la presse locale.

¹⁸ Le nombre et la désignation des bâtiments réellement inscrits fin 2003 diffèrent étonnamment d'un interlocuteur à un autre, certains confondant souvent inscription et classement, pour ne pas parler des multiples contradictions relevées dans la presse locale à ce propos... Les Bulletins Officiels nous permettent de confirmer les seules inscriptions de l'Hôtel Lincoln, en mai 2000, ainsi que celles, en août 2003, des Abattoirs Municipaux, de l'Aquarium, du Palais de l'Exposition, de cinq villas (dont les villas dites "Violetta", "Les Tourelles" et "Suisse") et d'un jardin, le Parc Murdoch (BO N° 4144 du 15/05/2000 et N° 5134 du 14/08/2003).

tendent, processus qui se fondent essentiellement, soulignons-le, sur des discours. C'est cette multiplicité, ou plutôt cette complémentarité de multiples enjeux présents sur ce terrain de la patrimonialisation qui seule permet ce passage au "statut" de patrimoine des objets visés, à savoir leur désignation et reconnaissance comme tel par un groupe social constitué. Il est vrai que dans l'exemple de Casablanca, ce groupe est encore très restreint et élitiste – le "peuple" de Casa n'ayant pas grand chose à voir ni à dire dans cette histoire – mais c'est ce groupe qui "a la parole", qui "sait parler" et faire diffuser ses propos : nous sommes donc déjà dans une phase efficace et performative de ce processus de patrimonialisation. Il apparaît alors important de comprendre pourquoi ce dernier est en cours et d'essayer de déconstruire cette confluence d'enjeux. Si tous ces acteurs disent agir par amour de leur ville, consciemment ou non, de manière délibérée ou non, tous participent à leur manière à cette construction collective et agissent, chacun à leur niveau, à des fins qui sont spécifiquement les leurs.

Bien évidemment, il y a des enjeux d'ordre politique, soit par une prise de position sur l'échiquier local, soit pour valoriser une ville qui, si elle est effectivement la capitale économique du Maroc, garde une image très dévalorisée et dévalorisante de ville exclusivement industrielle et industrielle (d'où un soutien croissant des politiques locaux aux actions de Casamémoire puis du Conseil Régional du Centre de l'Ordre des Architectes). N'oublions pas non plus que la patrimonialisation focalise l'attention sur les éléments qu'elle vise et que, à ce titre, la non patrimonialisation d'autres objets permet de les occulter de l'image de la ville, comme les bidonvilles ou l'ancienne médina jusqu'à très récemment.

Des enjeux financiers, avec une tentative de reconquête d'un centre-ville longtemps délaissé, pour en revaloriser le foncier et le bâti, y réaliser des projets immobiliers fructueux ou pour y attirer des investissements, notamment dans le domaine du tourisme. Derrière ces enjeux, il y a aussi la volonté d'"assainir" la ville, la patrimonialisation conférant aux objets qu'elle vise un caractère intouchable, d'où l'enjeu qu'elle peut elle-même représenter dans la justification de l'éradication de populations ou d'activités indésirables (locataires peu rentables, pauvres, prostituées, bars à alcool bas de gamme et leurs clients...).

A l'échelle de Casablanca et de ces acteurs qui ont entrepris de patrimonialiser le centre de cette ville, l'enjeu commun à tous semble être la quête d'une "cité idéale", vraisemblablement représentée ici par la ville coloniale, non pas pour son caractère historique (la colonisation française) mais pour les mises en ordre et aux normes qui sous-tendent son projet. Cette "cité idéale" étant alors principalement, à l'image de ce que voulait

être la ville coloniale moderne, un lieu où le dominant peut dominer au mieux les dominés, même si cela peut relever d'une mystification symbolique mais bien matérielle d'un temps chimérique où régnait l'ordre. Il faut aussi remarquer qu'au cœur de toutes ces mobilisations et au sein de tous les discours que nous avons pu relever concernant la défense de cet héritage architectural à Casablanca, seules les façades des bâtiments sont défendues et non pas leurs occupants ou les activités qui s'y exercent ou s'y exerçaient... Il s'agit donc bien de défendre une représentation "idéalisée" de la ville¹⁹, au même titre que le faisait Hassan II en prenant l'exemple de la place Vendôme.

Enfin, du fait qu'il s'agit principalement d'héritage colonial et que ce processus de patrimonialisation émane principalement d'acteurs marocains, on pourrait être tenté de croire qu'il y a là, dans une (apparente) moindre mesure, peu d'enjeux d'ordre identitaire. Ces derniers sont pourtant très présents, mais pas forcément là où on les attend car, bien au-delà d'une identification à l'aspect colonial de cet héritage en tant que tel, il s'agit ici tout de même d'une identification à l'idée d'une certaine modernité (perdue ou idéalisée) de la ville de Casablanca, en une sorte d'exercice d'autojustification d'une certaine manière de vivre qui serait propre à Casablanca par rapport aux autres villes marocaines. Nous retrouvons ici sous une autre forme cette quête de conciliation entre tradition et modernité et que tout Casablancais qu'on puisse être, ce Casablanca auquel on appartient et s'identifie doit être malgré tout marocain, ceci expliquant probablement le titre du festival avorté, "Casablanca, une modernité marocaine". Si patrimonialiser, c'est s'approprier pour posséder, c'est aussi et surtout, dans ce cas, marocaniser un héritage qui a ici l'inconvénient d'être issu de la colonisation et d'être une forme de représentation de l'occidentalisation²⁰.

On peut néanmoins se poser la question de savoir si ce processus de patrimonialisation ne serait pas également une forme de stratégie de sortie de cette incontournable marocanité hassanienne, comme un rite initiatique du passage à une autre "modernité marocaine" qui prend aujourd'hui pour "support" cet héritage architectural issu de la colonisation, probablement parce qu'il était à la fois "moderne" et "hassanièrement correct" avant l'heure, mais qui pourrait très bien se fixer demain sur un tout autre objet.

Reste que, si "inventer la cité, c'est inventer la représentation, le lieu où le pouvoir se dispute

¹⁹ Même si celle-ci diffère évidemment d'un acteur à l'autre.

²⁰ Mohammed Boughali rapporte que, dans les années 70, "les masses marocaines traditionnelles appellent la jeune génération montante « les colonisateurs de chez nous » ou « colonisateurs de l'intérieur », montrant bien à quel point la modernisation est, pour ces populations, assimilée à la colonisation" (Boughali – 1974, p. 284).

et délègue" (Enaudeau - 1998, pp. 33-34), les "constructions sociales" de la ville que sont ces processus de patrimonialisation sont *a fortiori* fragiles : les attentats du 16 mai 2003 sont venus tragiquement le rappeler en transformant radicalement, en un instant, l'image de Casablanca, les médias du monde entier montrant alors en boucle la même ville sous un tout autre jour, celui de ses bidonvilles et quartiers périphériques miséreux qui seraient les foyers de l'extrémisme islamique. Il est vrai qu'à trop suivre ces mises en représentations, on aurait presque oublié que, au-delà de ces malheureux extrêmes, il y a aussi tout simplement une grande majorité de pauvres et de déshérités dans cette ville, et qu'eux aussi participent à sa construction, tant matérielle que symbolique...

Bibliographie :

- Boughali Mohammed - 1974, *La Représentation de l'espace chez le Marocain illettré*, Paris, Anthropos.
- Chastel André - 1980, *La notion de patrimoine*, *Revue de l'art*, Paris, N° 49.
- Cohen Jean-Louis et Eleb Monique - 1998, *Casablanca. Mythes et figures d'une aventure urbaine*, Paris, Hazan.
- Denœux Guilain et Maghraoui Abdeslam - 1998, "King Hassan's strategy of political dualism", *Middle East Policy*, Vol. V, N° 4, janvier.
- Enaudeau Corinne - 1998, *Là-bas comme ici*, Paris, Gallimard.
- Geertz Clifford - 1999/2000, "Modernités", in *Méditerranéens/Méditerranéennes*, N° 11, Paris et Casablanca, MSH et Editions Le Fenec.
- Hassan II - 1979, discours prononcé le 19 décembre lors de la séance d'ouverture d'un colloque sur la construction qui s'est tenu à Marrakech.
- Hassan II - 1986, discours adressé le 14 janvier à une délégation d'ingénieurs urbanistes qu'il reçoit dans son palais royal de Marrakech.
- Hassan II - 1993, discours prononcé le 3 mars à l'occasion du trente-deuxième anniversaire de son accession au Trône.
- Mohammed VI - 2001, discours prononcé le 21 août à l'occasion du quarante-huitième anniversaire de la "Révolution du Roi et du Peuple et de la Fête de la jeunesse".
- Zurfluh Jean Michel - 1985, *Casablanca*, Casablanca, Soden.